

TRANSPARENCE

BULLETIN

L'OFNAC AU CŒUR DE L'ÉCOLE ET DU SECTEUR PRIVÉ



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Lundi 09 décembre 2019

OFNAC Office National de Lutte Contre la Fraude et la Corruption

Cérémonie de lancement des activités de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption, sur le thème « Le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption »

« Les acteurs du secteur de l'enseignement privé de la banlieue disent non à la fraude et la corruption »

TOUS UNIS CONTRE LA CORRUPTION !

L'OFNAC accueille six nouveaux membres

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
L'OFNAC ACCUEILLE SIX NOUVEAUX MEMBRES	4
QUINZAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION 2019	6
L'OFNAC renforce sa collaboration avec l'école	8
De la nécessité de sensibiliser les acteurs de l'éducation	10
Les étudiants de Saint-louis sensibilisés sur les méfaits de la Fraude et de la Corruption	12
L'OFNAC, au cœur de l'université privée	14
L'OFNAC et le secteur privé s'engagent contre la corruption	16
Territorialisation des politiques publiques	18
Rush des visiteurs au stand de L'OFNAC	20
PLAN D'ACTION DE LA SNLCC 2020-2024	22
CONTRIBUTION	24
De la réglementation du financement des partis politiques et des campagnes électorales	24
La contribution de l'ONU DC à la sécurité économique des pays et des communautés	26
Peut-on limiter les risques de corruption sans entraver la réponse des pouvoirs publics ?	28
VIBRANT HOMMAGE À ALIOU WADE	29



TRANSPARENCE BULLETIN TRIMESTRIEL N° 6 - OCTOBRE 2020

Lots 72-73 Mermoz Pyrotechnie - Cité Keur Gorgui

Tel : +221 33 889 98 38 - Email : ofnac@ofnac.sn - www.ofnac.sn

Directeur de publication
Seynabou Ndiaye DIAKHATE
Président Comité de lecture
Abdoulaye DIANKO
Redacteur en chef
Mamadou KASSE
Édition / Photos
Momar FALL

EDITORIAL

Œuvrons ensemble pour prévenir et combattre la corruption



Dans le cadre de la célébration de la quinzaine nationale de sensibilisation et de mobilisation sociale contre la corruption, l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption a effectué une tournée nationale du 9 au 23 décembre 2019. Plusieurs activités adossées à son plan stratégique 2017-2021, ont été menées entrant en droite ligne de la stratégie de prévention de l'OFNAC, à travers le concept du « faire avec ».

C'est ainsi que l'OFNAC a porté son choix sur le secteur privé et sur celui de l'éducation, acteurs privilégiés et incontournables dans la lutte contre la corruption. Les recommandations des différentes activités permettront d'enrichir la stratégie nationale de lutte contre la corruption en phase de validation et dont l'OFNAC a conduit le processus d'élaboration.

En effet, une fois adoptée, cette stratégie définira les orientations majeures et globales de la lutte contre la corruption dans tous les secteurs.

Le choix de l'OFNAC de travailler avec le secteur de l'éducation dans la lutte contre la corruption est un signal fort de l'importance et des attentes portées sur ce secteur clé de la vie économique et sociale du pays.

Le système éducatif est, en effet, un acteur privilégié et incontournable dans la lutte contre la corruption. En témoignent les recommandations des différentes activités menées à Dakar et la banlieue ainsi qu'à Saint-Louis, lesquelles ont permis d'enrichir la réflexion sur la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

C'est ce qui justifie, au demeurant, la réalisation de cette édition du BULLETIN TRANSPARENCE, spécialement destinée au rôle de l'éducation dans la lutte contre la corruption.

L'école et l'Université constituent des terrains fertiles à la culture du civisme, de la citoyenneté, de l'intégrité, de la transparence, de l'éthique et du leadership.

Elle doivent, par conséquent, œuvrer à la conception de chartes d'éthique et de codes de déontologie pour assainir le milieu et prévenir les actes de déviances, notamment la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes.

Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ
Présidente de l'OFNAC

L'OFNAC accueille six nouveaux membres

Le chef de l'Etat a nommé par décret N° 2020-537 du 24 février 2020, six nouveaux membres. Il s'agit de MM. Assane Ndoye, ancien Inspecteur général de la police, Abdoulaye Dianko, Magistrat, Abdoulaye Diop, ancien Contrôleur général de la police, Me Awa Dièye, Avocate à la cour, Mme Emné Fakhry Ba, Manager des organisations, et de M. Babacar Ba, Président du Forum du justiciable.



Ils sont désormais chargés de poursuivre la mission aux côtés des autres membres que sont la Présidente Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ, le vice-président Cheikh Tidiane MARA, les magistrats Elhadj Mansour TALL, Boubacar Albert GAYE, le colonel de gendarmerie Amadou Amady SY, l'administrateur civil Lamine SAGNA.

Ces six nouveaux membres ont, comme le prévoit la loi créant l'OFNAC, prêté serment, le jeudi 04 juin 2020, devant la Cour d'appel de Dakar.

La Présidente de l'Ofnac, Seynabou Ndiaye Diakhaté, le vice-président Cheikh Tidiane MARA, le Secrétaire permanent Ibrahima FALL et les autres membres de l'OFNAC ainsi que plusieurs autres personnalités judiciaires ont assisté à la cérémonie.

Face à Adama Sarr, Président de chambre, ils ont tour à tour prononcé la formule suivante: « *Je jure fidèlement de bien et fidèlement remplir la fonction de membre de l'OFNAC en toute indépendance et impartialité, de façon digne et loyale et de garder le secret des délibérations* ».

Auparavant, le magistrat Adama SARR, leur a rappelé le sens et la portée de leur serment. Selon le juge, « *la qualité de membre de l'OFNAC est une responsabilité*

immense et un travail exaltant. Un travail qui requiert engagement, abnégation et surtout beaucoup de courage ».

« *Rappelez-vous que par ce serment, vous êtes tenus au respect scrupuleux du secret professionnel et de la confidentialité des dossiers. Donc, abstenez-vous, de divulguer même à vos proches, non seulement les secrets de vos délibérations, mais aussi des informations dont vous aurez connaissance sur des affaires en cours* », a-t-il dit.

Il les a invités au respect du secret professionnel et à rester vigilants dans l'accomplissement de leur mission au niveau de cette prestigieuse institution. Attirant l'attention des nouveaux membres que des personnes étrangères vont tout faire pour découvrir le contenu de certains dossiers, considérés « top secret ».

Pour lui, le serment n'est pas une sinécure, mais, une responsabilité immense et un acte exaltant.

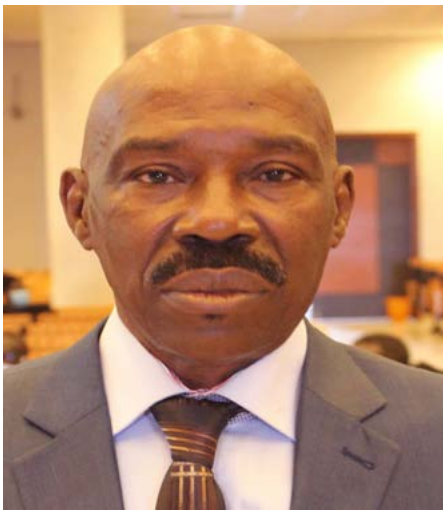
Car, a-t-il averti, vous serez confrontés à la résistance, à la défiance ou à la pression. « La loi vous octroie toute garantie qui vous permettra de mener votre mission dans les meilleures conditions », assure-il.



Abdoulaye DIANKO
Magistrat



Abdoulaye DIOP
Contrôleur général de la
Police



Assane NDOYE
Inspecteur général de la
police



Me Awa DIEYE
Avocate à la cour



Babacar BA
Président du Forum du
justiciable



Emne FAKHRY
Manager des
organisations

QUINZAINNE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION 2019

« J'aime mes enfants, je les prépare à dire non à la corruption »



Du 09 au 23 décembre 2019, l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), en collaboration avec l'Union européenne, a commémoré la Journée Internationale de lutte contre la corruption par une quinzaine nationale marquée par diverses activités de prévention réalisées dans le cadre du « Faire avec ... » les secteurs sensibles et les couches dites vulnérables.

Ainsi, faisant suite aux activités organisées dans le cadre de la quinzaine avec des acteurs de l'enseignement privé à Thiaroye, celles avec le secteur de l'enseignement supérieur (Université catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) de Dakar et l'institut Supérieur de Management (ISM) de Saint-Louis) et de celles avec le secteur privé national, l'OFNAC a clôturé le 23 décembre 2019, cette quinzaine par des activités déroulées en collaboration avec des acteurs de la société civile.

À cet effet, l'ONG Éducation et Développement de l'Enfant (EDEN) de Guédiawaye qui travaille dans la promotion et la protection des droits de l'enfant à travers l'éducation, la formation, la sensibilisation ainsi que la bonne gouvernance, a permis à l'OFNAC, de donner aux enfants l'opportunité de présenter leurs préoccupations. Les élèves ont mis en exergue leurs rôles, leurs capacités à inspirer, entraîner, influencer, de façon consentante et constante l'environnement familial et les groupes sociaux autour de l'éthique, de l'intégrité, de la transparence et de la lutte contre la corruption, « car qui veut construire durablement construit avec les enfants ».

Cette mobilisation des enfants et des jeunes de l'ONG EDEN, a commencé par une procession qui a pris le départ au lycée Limamoulaye pour sillonner les artères de Guédiawaye et, à travers des slogans et pancartes, présenter la corruption comme entrave à l'accès à l'éducation, à l'apprentissage des élèves leur privant du droit de bénéficier d'une éducation de qualité avec l'existence de faux diplômes, de manuels manquants, de fournitures scolaires dérobées, d'enseignants absents ou d'une mauvaise attribution de bourses scolaires.

L'adage selon lequel « l'enfant connaît mieux que l'adulte le langage de l'enfant » a permis aux jeunes de sensibiliser leurs camarades sur la nécessité de créer une génération de jeunes de type «transformatif » capable d'impulser un

changement de comportement à partir d'une approche pédagogique adaptée au milieu et au contexte. Partant de la problématique de la tricherie et des désagréments qu'elle engendre à l'école et dans la société, Il s'agit de favoriser un cadre de dialogue de proximité pour mieux sensibiliser les élèves, les étudiants, les enseignants, les gouvernements scolaires, les parents d'élèves sur les méfaits de la corruption.

Ainsi cette cérémonie de clôture des activités de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption a vu la participation et la mobilisation de plus de sept cents (700) jeunes organisés et mobilisés à travers :

- douze (12) clubs EDEN dont sept (07) de Guédiawaye, deux (02) de Pikine, un (01) de Rufisque et un (01) de Diakhaye ;
- cinq (05) écoles de la ville de Guédiawaye ;
- le club éducation et protection des enfants du lycée Limamoulaye ;
- l'association des parents d'élèves de Guédiawaye.

Cette mobilisation a également permis de :

- Sensibiliser les élèves, les étudiants, les enseignants, les gouvernements scolaires, les parents d'élèves et les groupements de Promotion féminine sur les méfaits de la corruption ;
- Mobiliser les acteurs de l'éducation pour la prise en compte de l'importance d'une bonne image de notre éducation nationale ;
- Inciter les parties prenantes du système éducatif à vulgariser le message pour une meilleure adhésion des populations ;
- Amener les élèves à produire eux-mêmes, un recueil de poèmes, de plaidoyers, de slogans sur les méfaits de la corruption ;
- Inciter les élèves et les étudiants à porter le plaidoyer auprès de leurs pairs pour une école sans fraude ni corruption.

Abdoulaye DIAGNE
Département Prévention



QUINZAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION 2019

L'OFNAC renforce sa collaboration avec l'école

S'inspirant des effets dévastateurs de la corruption dans la vie des hommes, le Professeur Yves MENY, dans son ouvrage intitulé *“La corruption de la République”* a bien compris qu'il faut vaincre le mal par la racine. Et pour supprimer le virus, il est plus que jamais judicieux de s'incruster dans les milieux éducatifs pour distiller davantage des messages de prévention.

Selon le baromètre mondial de la corruption 2013 de Transparency International, près d'une personne sur cinq (1/5) dans le monde a dû s'acquitter de pots-de-vin pour accéder à des services éducatifs. Dans les pays les plus pauvres, ce nombre s'élève à une sur trois (1/3). Il montre aussi que, sous toutes ses formes, la corruption est un obstacle dangereux à la qualité de l'enseignement et au développement socio-économique. Elle compromet le travail des services éducatifs et risque même d'affecter durablement la réputation de l'ensemble du système éducatif d'un pays.

Au Sénégal, les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont marqués, ces dernières années par de nombreuses perturbations. Les problèmes liés aux orientations scolaires et universitaires, à l'organisation des examens et concours, à l'attribution des diplômes, des bourses d'études entre autres, sont souvent décriés par les acteurs qui dénoncent des pratiques non-orthodoxes liées à la fraude ou à la corruption.

C'est pourquoi, il est plus que jamais nécessaire d'intensifier la prévention et la lutte contre la corruption dans tous les

secteurs de développement en général mais particulièrement dans celui de l'éducation. Car s'il s'agit, d'une part, de garantir aux jeunes une scolarité décente et de poursuivre les objectifs de développement, d'autre part, de faire en sorte que la prochaine génération soit prête à élever la voix contre la corruption.

C'est dans ce contexte que l'OFNAC, s'inscrivant dans une dynamique de rejet des pratiques corruptrices et frauduleuses par l'ensemble des couches de la société à travers la prévention, l'information, la sensibilisation et la mobilisation sociale, veut également préserver l'environnement éducatif de toutes ces pratiques afin que l'impératif de bonne gouvernance soit au cœur des politiques éducatives.

Ainsi, en marge de la célébration du 09 décembre, journée internationale de lutte contre la corruption, l'OFNAC a été accueilli à l'Ecole privée Serigne Saliou Mbacké de Thiaroye, par une forte mobilisation des élèves du département de Pikine pour la journée d'ouverture de la 3ème édition de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption dédiée au secteur privé national.

Cette activité de mobilisation et de sensibilisation





tenue en milieu scolaire sous la houlette de M. Mamadou Saliou DIALLO, Directeur de ladite école, montre l'engagement des parties prenantes à accompagner l'OFNAC dans la lutte contre la fraude et la corruption chez les apprenants et les autres acteurs de l'éducation. En effet, cette journée d'ouverture des activités de la quinzaine a été matérialisée par une procession des élèves lançant des messages anti-fraude et anti-corruption dans les artères de la banlieue de Thiaroye, du quartier Messéré au Centre Jacques Chirac en passant par le bassin de rétention de Djiddah Thiaroye Kao.

Cette grande mobilisation des élèves et autres acteurs de l'éducation autour des slogans « non à la fraude », « non à la corruption », montre à suffisance que la lutte contre la fraude et la corruption est l'affaire de tous. A ce titre la procession a pu mobiliser vingt-sept (27) établissements d'enseignement privé, une (01) école publique, trois (03) daaras, deux (02) écoles franco-arabe, dix (10) Organisations communautaires de Base (OCB), cinq (05) Associations sportives et culturelles (ASC) de Thiaroye, dix (10) associations de développement communautaire, vingt et un (21) groupements « Badiénou Gokh » ainsi que des parents d'élèves.

Sous la présidence effective de la Présidente de l'OFNAC, la cérémonie d'ouverture a noté la présence des autorités déconcentrées de l'Etat, de l'Inspecteur d'Académie (IA) de Pikine-Guédiawaye, des Inspecteurs d'Education et de Formation (IEF) de Thiaroye, Keur Massar et Guédiawaye, des Directeurs d'établissements privés, des chefs coutumiers et religieux et du cadre unitaire des délégués de quartiers du

département de Pikine.

Dans son discours de lancement des activités de la quinzaine, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, Présidente de l'OFNAC, s'est appesantie sur la nécessité d'axer la prévention de la fraude et de la corruption en milieu scolaire car : « (...) *les enfants représentent l'avenir. S'ils sont bien sensibilisés, informés, conscientisés sur les méfaits de la corruption, nous pouvons être optimistes du devenir de notre pays. C'est la raison pour laquelle, l'OFNAC ne cesse de multiplier ses actions de prévention envers cette cible privilégiée « enfant du milieu scolaire ».*

Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE d'ajouter que « *pour atteindre cet objectif, il nous faudra, à travers un dialogue sain, constructif et permanent, mettre en place des stratégies de prévention contre la corruption et la fraude en milieu scolaire* ». En effet, ces stratégies pourraient se matérialiser par :

- **l'introduction des curricula « éducation à la lutte contre la fraude et la corruption » dans les enseignements-apprentissages ;**
- **la création et la mise en place de clubs d'intégrité ;**
- **la sensibilisation et la formation des élèves sur la fraude et la corruption par des sketches, des représentations artistiques, etc.**

Sidy MASSALY
Département Prévention

QUINZAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION 2019

De la nécessité de sensibiliser les acteurs de l'éducation

Dans la poursuite des activités de la 3ème édition de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption, une grande part a été réservée au secteur privé national particulièrement celui de l'enseignement privé.



L'OFNAC a conscience que l'école est la force motrice de ce qu'on peut appeler la « société de l'avenir et du savoir » où des vertus d'intégrité, de transparence, de rejet de la fraude et de la corruption doivent être de mise pour un développement économique et social harmonieux. Dès lors, la prévention par la sensibilisation sur la fraude et la corruption en milieu scolaire doit être sans cesse renouvelée. C'est pourquoi, l'OFNAC a donné la possibilité à certains acteurs de l'éducation du Département de Pikine de sensibiliser les enseignants, les élèves et les parents d'élèves sur la fraude et de la corruption en milieu scolaire à travers un panel intitulé « les méfaits de la tricherie, de la fraude et de la corruption en milieu scolaire » le 11 décembre 2019 au Centre Jacques Chirac de Thiaroye.

Cette activité a été présidée par M. Gana SENE, Inspecteur d'Académie (IA) de Pikine-Guédiawaye sous la présence effective de Monsieur Cheikh Tidiane MARA, Vice-président de l'OFNAC, représentant Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, Présidente de l'OFNAC.

Dans son discours d'ouverture de l'atelier Monsieur Cheikh Tidiane MARA a fait remarquer

qu'il « n'est plus à démontrer que la corruption est une menace pour l'économie de tout pays. Elle n'épargne aucun secteur, l'éducation y comprise et ses acteurs en particulier. En effet, les enseignants, le corps administratif, les élèves et les parents d'élèves peuvent être confrontés à la fraude et à la corruption sous toutes ses formes à l'école. En milieu scolaire, la corruption peut se manifester sous diverses formes notamment :

- L'ouverture d'écoles sans agrément de l'Etat ;
- Le prélèvement illégal de frais sur des dossiers d'inscription scolaire gratuits ;
- La réservation de places scolaires au plus offrant ;
- Le détournement de fonds destinés au matériel pédagogique, aux bâtiments scolaires ;
- La vente de sujets d'examens à l'avance ;
- Le versement des salaires à du personnel qui n'est plus ou n'a jamais été employé pour différentes raisons, etc. »

En effet, le Vice-président de l'OFNAC pense également que « l'éducation est un outil très stratégique pour promouvoir l'intégrité, le



civisme et la transparence. En effet, l'école est le lieu par essence de l'éducation. Si les enfants qui représentent l'avenir sont bien sensibilisés, informés, conscientisés sur les méfaits de la fraude et de la corruption, nous pouvons être optimistes du devenir de notre pays. C'est la raison pour laquelle, l'OFNAC ne cesse d'augmenter ses actions de prévention en vers cette cible privilégiée « éducation nationale ».

Les différents intervenants issus du milieu éducatif ont su développer avec brio la présence de la tricherie, de la fraude et de la corruption en milieu scolaire sous plusieurs formes. Insistant sur la nécessité de sensibiliser tous les acteurs de l'éducation, les élèves en particulier, MM. Boya KA, Professeur d'histoire et de géographie, Malick SOUMARA, Inspecteur de l'Education à la retraite, Moussa FALL, Inspecteur général de l'Education et de la Formation et Meïssa DIAKHATE, juriste, ont plaidé pour une harmonisation des ressources et une synergie d'actions pour venir à bout de la tricherie, de la fraude et de la corruption en milieu scolaire.

En effet, les panélistes ont pu, tour à tour, démontrer, par une démarche scientifique que, les manquements de l'administration scolaire envers les écoles privées, les subventions allouées aux écoles privées, la mal gouvernance des ressources du système éducatif, l'utilisation de

faux documents, la délivrance de diplômes non valables, le passage obligatoire des élèves exigé par les parents, la non transparence dans l'octroi de bourse, constituent de réelles menaces à la stabilité de l'école. Il en est de même des autres actes liés à la tricherie, à la fraude et à la corruption en milieu scolaire.

Toutefois, il est heureux de constater que des pistes de solutions sont préconisées dans la collaboration entre l'OFNAC et les acteurs du milieu éducatif et de fortes recommandations sont formulées pour prévenir et lutter contre la fraude et la corruption en milieu scolaire. Parmi les recommandations, on peut retenir :

- l'enseignement de l'éducation civique et morale dans les écoles ;
- la culture de la démocratie et de la transparence dans les écoles ;
- la promotion des clubs citoyens ;
- le renforcement de capacités des enseignants sur la notion de bonne gestion des affaires publiques, privées et scolaires, axée sur les principes de l'OFNAC.

Sidy MASSALY
Département Prévention

QUINZAINÉ NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Les étudiants de Saint-louis sensibilisés sur les méfaits de la fraude et de la corruption

Les 16 et 17 décembre 2019, l'Institut Supérieur de Management (ISM) de Saint-Louis a accueilli l'Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) dans le cadre de la 3ème édition de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption du 09 au 23 décembre 2019. Cette visite de l'OFNAC à l'ISM de Saint-Louis est en marge de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption prévue le 09 décembre de chaque année.



Fidèle à sa mission de prévention, l'OFNAC, en collaboration avec l'Union Européenne, a permis en effet, aux étudiants de l'ISM de Saint-Louis de s'exprimer sur des thématiques liées à la fraude et la corruption à travers un panel et une journée porte ouverte.

Le premier jour a été marqué par un panel autour du thème : « rôle de l'Université dans la lutte contre la corruption » sous la modération du Professeur Alpha Amadou SY, philosophe et écrivain. M. Mame Latyr FALL, Coordonnateur

local du Forum civil et M. Khaliou DRAME, professeur de droit, étaient les principaux animateurs de la rencontre.

Le deuxième jour a été marqué par une journée portes ouvertes de sensibilisation et de partage d'informations relatives à la fraude et la corruption, à l'OFNAC et ses missions.

Au terme de ces deux journées, une participation de quatre vingt dix neuf (99) personnes au panel et une présence de trois cent cinquante (354)



personnes à la journée porte ouverte sur les 200 prévus ont été enregistrées.

Les étudiants, enseignants, membres de l'administration de l'ISM, sont informés sur les missions de l'OFNAC et sensibilisés sur les méfaits de la fraude et de la corruption.

Au demeurant, le message sur la responsabilité de chacun et de tous semble bien retenu. Et l'espoir est permis, au regard de l'engagement des cibles dans la promotion des valeurs d'éthique, de mérite, d'excellence, de transparence, d'équité et d'exemplarité en milieu universitaire.

Mame Asta Mbacké DIENG,
Département Prévention

QUINZAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

L'OFNAC au cœur de l'université privée



Au Sénégal, le phénomène de la corruption touche de plus en plus le secteur de l'éducation plus précisément les universités publiques comme privées. Toutefois, certains acteurs de l'éducation semblent être insensibles face aux méfaits de ce fléau. A cet effet, l'on constate un manque criard d'actions préventives pour éradiquer ce fléau qui gangrène la société et compromet les valeurs d'éthique, d'intégrité et de professionnalisme en milieu scolaire. La corruption est synonyme de manque d'intégrité morale. Elle bloque le développement et détruit la morale des générations futures.

Le phénomène de la corruption se manifeste sous diverses formes dans les universités. Il est perceptible par le harcèlement physique et sexuel des enseignants sur les étudiants et vice versa, par l'obtention de notes non méritées, par les fuites de questions d'examens, par la vente obligatoire des cours sous forme de fascicules, les tricheries à l'examen, etc.

Au regard de l'impact négatif de la corruption sur le développement du pays, l'OFNAC en collaboration avec le secteur privé, a entrepris des actions de sensibilisation visant à éduquer les apprenants et les étudiants de l'UCAO sur les dangers de la corruption et l'obligation qu'incombe à chacun de la combattre et de mobiliser les soutiens nécessaires à son éradication.

C'est la raison pour laquelle, en marge de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) a eu l'honneur d'accueillir l'Office national de Lutte contre la

Fraude et la Corruption (OFNAC) dans le cadre de la 3ème édition de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption dédiée au secteur privé national du 09 au 23 décembre 2019.

En effet, fidèle à sa mission de prévention, l'OFNAC a permis aux étudiants de l'UCAO de s'exprimer sur des thématiques liées à la prévention et à la lutte contre la fraude et la corruption à travers une journée porte ouverte sur l'OFNAC et ses missions et un panel sur le thème « Rôle de l'université dans la prévention et la lutte contre la corruption » les 02 et 06 décembre 2019 respectivement à l'UCAO et au Centre culturel Daniel Brottier.

Ces deux jours d'activités de sensibilisation ont permis de susciter le débat sur l'épineux problème qui touche les universités. Les participants ont soutenu que la fraude et la corruption sont reconnues comme les obstacles majeurs à la réalisation du droit à l'éducation.

Ces pratiques se résument notamment au manque d'engagement de certains responsables de l'éducation, le recrutement informel des enseignants, le favoritisme, l'acquisition de diplômes dans des conditions illégales.

L'université doit, en outre, rester un lieu de formation et d'éducation, et servir à inculquer les valeurs fondatrices de notre société : le courage, l'abnégation, la bravoure, l'honneur, la dignité et le respect de l'autre et de la chose publique.

Ces journées ont été des moments forts d'échanges et de partages entre le corps professoral et les étudiants issus de différents pays de la sous-région sur la question pour

tenter d'atténuer les effets dévastateurs de la corruption. Ce fut également l'occasion pour l'Office de rappeler ses missions et prérogatives, fonctionnement et vision.

Les étudiants se sont réjouis d'avoir découverts des choses qu'ils ne considéraient pas comme faits de corruption et étaient tous ravis de l'existence du Bureau des Plainte et Dénonciations (BPD) afin de pouvoir dénoncer d'éventuels cas de fraude ou de corruption et servir de leçons aux autres.

L'enthousiasme que nous avons découvert en eux suscite à continuer sur cette lancée et à entreprendre d'autres actions similaires dans les autres universités. Les étudiants se sont engagés aux côtés de l'OFNAC afin de mener le combat contre la corruption pour que les universités restent un cadre de récompense du mérite.

Des lors, des propositions ont été soulevées durant ces deux (2) jours d'activités de sensibilisation à l'UCAO. Il s'agissait entre autres de :

- revoir la situation financière des enseignants et essayer de les satisfaire ;
- mettre en place des clubs anti-corruption dans les universités ;
- initier des cours d'une heure chaque vendredi pour inculquer les valeurs religieuses ;
- encourager l'OFNAC à multiplier les panels dans les universités ;
- motiver les acteurs de l'éducation afin de ne pas les inciter à exercer deux ou trois emplois en même temps.

Rokhaya Niang FAYE
Département Prévention



QUINZAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

L'OFNAC et le secteur privé s'engagent contre la corruption

L'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption a célébré la 3ème édition de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption en organisant plusieurs activités inscrites dans le cadre de la Journée Internationale de lutte contre la corruption. C'est ainsi qu'il a organisé un panel sur « le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption » le 12 décembre 2019, à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).



Cette rencontre qui avait regroupé la quasi-totalité des organisations du secteur privé notamment la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), le Conseil des Entreprises du Sénégal (CDES), le Mouvement des Entreprises du Sénégal (MDES), le Conseil national du Patronat (CNP) et l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS), avait pour objectif de diagnostiquer les risques de corruption dans le secteur privé et préconiser des recommandations pour son amélioration.

Cette activité revêt une importance particulière au regard de ce que représente et symbolise le secteur privé en terme de développement économique.

En effet, le secteur privé sénégalais est essentiellement constitué de PME qui :

- représentent près de 90% des entreprises au Sénégal ;
- concentrent environ 40% des emplois ;

- polarisent 25% du chiffre d'affaires et,
- contribuent à 20% à la valeur ajoutée nationale.

Il est aussi investisseur, créateur de richesse et contribue au produit intérieur brut et à la croissance. Ainsi, il doit être protégé contre tout ce qui peut altérer son développement à l'instar de la corruption. Cette dernière est à tous points de vue une problématique à l'échelle mondiale : en particulier, elle est l'un des grands problèmes qui affectent les perspectives des pays en développement comme le nôtre. Elle n'épargne aucun secteur ; public comme privé et menace l'économie de tout pays. En effet, la corruption entraîne des conséquences désastreuses pour la croissance et la stabilité économique ; réduit le volume des investissements, fausse le libre jeu de la concurrence, favorise la fraude, l'évasion fiscale, les pertes économiques, les problèmes organisationnels, le versement de pots-de-vin, etc.

Pour les entreprises, elles sont à la fois acteurs et victimes de la corruption qui a des conséquences désastreuses sur la vie de celles-ci.

Conscient de l'impact de la corruption sur l'économie, la communauté internationale s'est érigée en bouclier contre la corruption par l'adoption d'une convention universelle contre la corruption : la Convention des Nations-Unies contre la Corruption (CNUCC) qui a prévu des mesures de prévention contre la corruption dans les secteurs public et privé.

En effet, cette convention exhorte « les Etats à prendre des mesures pour prévenir la corruption en impliquant le secteur privé, renforcer les normes de comptabilité et d'audit dans le secteur privé et, s'il y a lieu, prévoir des sanctions civiles, administratives ou pénales efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect de ces mesures ».

Ainsi donc, le choix de l'OFNAC à travailler avec le secteur privé dans le cadre de cette quinzaine nationale de lutte contre la corruption est un signal fort de l'importance de ce secteur dans la lutte contre la corruption mais aussi une application de la CNUCC).

Panel de l'OFNAC en collaboration avec le secteur privé, le 12 décembre 2019 à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) sur le thème « le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption »

Au delà, cette activité avait un soubassement scientifique. En effet, l'étude sur la perception et le coût de la corruption, commanditée par

l'OFNAC, et faite par le Cabinet SYNCRONIX avait déjà diagnostiqué le secteur privé en terme de perception et pratiques de corruption. Elle a montré que :

- les usagers sont plus prompts à faire des propositions de corruption que les agents ;
- dans le secteur privé, 80% des tentatives de corruption sont acceptées. Ce qui montre la vulnérabilité de ce secteur qui est en contact avec le secteur public et les usagers au quotidien.

La collaboration OFNAC-Secteur privé traduit une volonté de l'OFNAC et du secteur privé d'œuvrer ensemble pour prévenir et stopper la corruption.

Pour atteindre cet objectif, il faudra, à travers un dialogue sain, constructif et permanent, mettre en place des stratégies de prévention contre la corruption et la fraude dans le secteur privé. Cela pourrait se matérialiser par :

- des actions collectives pour lutter contre la corruption sous toutes ses formes en développant des partenariats pour se renforcer ;
- la redynamisation de la coalition du secteur privé contre la corruption ;
- la promotion de l'élaboration de normes et procédures visant à préserver l'intégrité des entités privées concernées ;
- L'identification des personnes physiques et morales impliquées dans la constitution et la gestion des sociétés.

Saliou DIOP
Département Prévention



28^{ÈME} ÉDITION DE LA FIDAK

Rush des visiteurs au stand de L'OFNAC

La jeunesse constitue une frange à la fois importante et sensible, symbole d'énergie et porteuse d'espoir. Son rôle dans le développement et l'avenir d'une nation n'est plus à démontrer. Malgré tout, elle reste vulnérable face aux méfaits de la fraude et de la corruption.



Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de travail annuel 2019, l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), a développé des stratégies de prévention auprès de cibles diverses et variées en mettant un accent particulier sur les jeunes afin de promouvoir une dynamique sociale de rejet de la fraude et de la corruption, par la communication, la sensibilisation et la mobilisation. C'est dans cette perspective que l'OFNAC, en marge de la quinzaine nationale de lutte contre la corruption prévue du 09 au 23 décembre, a pris part à la 28^{ème} édition de la Foire Internationale de Dakar (FIDAK 2019), qui s'est déroulée du 05 au 22 décembre 2019.

Cette participation a permis aux quatre agents de l'Office accrédités à la FIDAK d'organiser des

séances d'échanges, de sensibilisation et de partages d'informations relatives à la corruption, à l'OFNAC et à ses missions avec les visiteurs.

Ce qui nous a valu la présence record de 16 891 visiteurs enregistrés durant les dix huit (18) jours de présence de l'OFNAC à la FIDAK, soit un ratio de neuf cent quarante trois (943) visiteurs par jour.

Par ailleurs, neuf cent soixante quinze (975) tickets portant mention du numéro vert et deux cent cinquante (250) flyers ont été remis. Il a été noté une forte présence des écoles soit un pourcentage de 73% des visiteurs dont 81 établissements scolaires, un pourcentage de 6% des visiteurs représentant les étudiants. A cette occasion, 12 467 élèves, 1 024 étudiants et 3 490

autres visiteurs ont été sensibilisés. Ce qui leur a permis d'avoir une meilleure perception de l'OFNAC et ses missions et une meilleure prise de conscience des méfaits de la fraude et de la corruption. Cette plateforme a également permis à l'OFNAC d'élargir son l'assiette des volontaires potentiels et autres collaborateurs éventuels.

Ainsi, durant les séances de sensibilisation beaucoup de jeunes se sont sentis interpellés par les messages de l'Office, ils sont conscients d'avoir le potentiel et la capacité d'insuffler de nouvelles énergies, d'adopter des approches novatrices et contribuer au développement d'une culture de la démocratie et de la participation avec comme socle les principes d'éthique, de transparence et d'intégrité.

Certains encadreurs se sont proposés d'organiser des devoirs de rédaction et de dissertation ou des leçons de vie sur la fraude et la corruption.

Cette 28ème FIDAK a également permis de faire une étude comparative des résultats obtenus et des performances réalisées durant les quatre dernières années de participation de l'Office notamment:

- mille six cent quatre-vingt-seize (1696) en 2014 en 12 jours ;
- deux mille soixante-huit (2068) en 2015 en 16 jours ;
- trois mille soixante-dix-sept (3077) visiteurs en 2016 en 16 jours ;

• six mille huit cent soixante-sept (6867) visiteurs en 2018 en 17 jours.

En conclusion, la présence effective de Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, Présidence de l'OFNAC, à la cérémonie de clôture des activités de l'Office à la 28ème édition de la foire, a surtout montré son engagement personnel à travailler pour une synergie d'actions avec tous les secteurs de la vie économique et sociale pour le changement de comportement, la posture citoyenne et l'engagement patriotique requis dans la lutte contre la corruption. Ces viatiques n'ont de sens que lorsque si chaque sénégalaise et chaque sénégalais, les jeunes en priorité où qu'ils se trouvent, s'en approprient et se dressent en remparts contre la fraude et la corruption.

Néné Fall NIANG
Département Prévention



TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'OFNAC appelle à la prise de conscience et à la responsabilité

Dans le cadre de la quinzaine nationale de lutte contre la fraude et la corruption, l'Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), en collaboration avec l'ONG Education pour le Développement de l'Enfant (EDEN) et les élus locaux de la ville de Guédiawaye, a organisé le 19 décembre 2019, un atelier sur le thème : « Lutte contre la corruption dans les politiques locales de développement : rôle et responsabilités des acteurs ». La parole est aux élus pour une introspection sans complaisance.



Conscient que les élus locaux doivent être bien outillés pour faire face à la fraude et à la corruption, l'OFNAC a organisé un atelier sur le thème : « Rôle et responsabilités des élus locaux et acteurs à la base dans la lutte contre la corruption ».

En collaboration avec l'ONG Education pour le développement de l'Enfant (EDEN), cet atelier tenu dans les locaux de la Mairie de la commune de Wàaqi Naan Nimzath, a vu la participation des autorités déconcentrées et de plusieurs élus locaux de la ville de Guédiawaye.

En effet, avec la territorialisation des politiques publiques promue par l'acte 3 de la décentralisation, sensibiliser les élus locaux sur la fraude et la corruption et de leurs méfaits sur le développement de leurs territoires devient une nécessité impérieuse.

Les maires sont les courroies de transmission des politiques territoriales publiques. Ils

administrent leurs localités et représentent l'Etat dans leurs territoires. Du fait de leur proximité avec les populations à la base, cette dernière, avec le temps, est devenue plus exigeante vis-à-vis d'eux surtout en matière de bonne gouvernance. Avec le renforcement des pouvoirs des maires, l'augmentation des moyens alloués aux territoires, l'avènement de la fonction publique locale et la pression permanente des organisations de la société civile à travers le concept de contrôle citoyen participatif, les enjeux de la gouvernance locale sont énormes et les zones de risques et de vulnérabilité bien réels.

Les présentations et les discussions du jour entre sachants ont ainsi débusqué des niches de corruption qui sont de nature à plomber tous les efforts de développement territoriaux. Dans la foulée, M. Ibrahima COULIBALY, Secrétaire municipal de la Commune de Wàaqi Naan Nimzath, a invité l'auditoire à être très attentif par rapport à la collecte des taxes



avec l'existence « d'opérations parallèles », à la gestion des allocations, les bourses scolaires, les subventions, les procédures de passation des marchés, les secours et les aides aux indigents entre autres. Les faits de fraude et les nombreuses irrégularités au niveau de l'état civil, du transport, le favoritisme et les conflits d'intérêts ont aussi été largement évoqués par les différents intervenants.

Emboitant le pas à M. COULIBALY, M. Mame Ngor DIOUF, Président de l'ONG EDEN, conscient de l'existence effective d'un dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la fraude et la corruption et de la place du Sénégal selon les rapports de Transparency international (45/100 de 2016 à 2018 ndlr), a adossé son plaidoyer sur une forme de gouvernance qui engage toutes les parties avant, pendant et après les élections.

Plutôt qu'une campagne de communication, cette activité a été considérée par les participants comme un appel à une prise de conscience de leurs devoirs et responsabilités de lutter contre la fraude et la corruption.

Enfin, M. Birahim SECK, Coordonnateur du Forum Civil et modérateur du panel, a invité les élus locaux présents dans la salle à saisir au rebond la stratégie du « Faire avec » et à « toquer à la porte de l'OFNAC pour lui demander de démultiplier ces actions » à l'échelle nationale.

Cet atelier aura permis aux acteurs locaux de

faire eux-mêmes leur propre introspection, de dresser la cartographie des risques de corruption et de procéder à l'identification des zones de vulnérabilité dans leurs activités de tous les jours. A l'issue des débats, d'importantes recommandations ont été formulées afin de permettre à l'OFNAC de continuer à promouvoir l'intégrité à l'intérieur des territoires, en parfaite entente avec les élus locaux et pour un changement réel de comportements. Cette démarche proactive, inclusive et participative constitue ainsi un pilotis sûr pour l'établissement d'un dialogue permanent entre l'Office, les populations, les élus locaux et l'Etat central pour anticiper sur les risques de fraude et de corruption qui guettent la territorialisation des politiques publiques.

L'appel est donc entendu. La responsabilité du savoir-faire local est interpellée pour la mise en place de stratégies adaptées aux réalités locales, la mise à disposition d'outils et de dispositifs anticorruption adéquat (code de conduite, contrôle interne, sanctions positives, sanctions négatives et suivi de l'effectivité des sanctions, etc.).

De cette synergie entre l'OFNAC et les acteurs territoriaux, l'année 2020 s'annonce sous de bons auspices.

Aïssatou SOW KA
Département Prévention

PLAN D'ACTION DE LA SNLCC 2020-2024

Atelier de partage, d'appropriation et d'information sur la mise en œuvre des activités

Sur convocation de Mme la Présidente de l'OFNAC, Présidente du Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), un atelier de partage d'appropriation et d'information sur la mise en œuvre des activités de la SNLCC 2020-2024 s'est tenu les 30 septembre et 1er octobre 2020 à la Somone.



L'atelier regroupait les membres du Comité national restreint chargé de l'élaboration du Plan Opérationnel Annuel (POA) de la SNLCC, les points focaux ministériels ainsi que les membres de l'OFNAC. La rencontre était animée par le cabinet Bevaldev en charge de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement de la SNLCC.

La Présidente de l'Office, a ouvert la séance, après les allocutions prononcées par les représentants de l'Union Européenne et du PNUD qui accompagnent l'OFNAC dans l'exercice.

M. Amaury HOSTE, Premier Conseiller et Chef de l'équipe Gouvernance et stabilité à la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal, tout en rappelant l'appui constant de l'Union Européenne à l'OFNAC, a marqué la disponibilité de l'UE à accompagner l'Office dans la mise en œuvre des axes stratégiques de la SNLCC. Le

représentant du PNUD, Mme Seynabou Diaw BA a quant à elle, souligné l'accompagnement constant du PNUD à l'OFNAC depuis son installation.

Mme la Présidente de l'OFNAC a, quant à elle, rappelé le processus participatif ainsi que l'ancrage institutionnel de la SNLCC qui découle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance et le Développement du Sénégal (PNUAD 2019-2023) signé le 23 Octobre 2018 entre le Sénégal et le Système des Nations Unies, mais aussi des objectifs liés au PSE notamment en son axe 3.

Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, a fait état de l'articulation trouvée par rapport à la synergie des corps de contrôle, ainsi, que le dispositif Institutionnel dédié à la lutte contre la corruption avec l'adoption en Conseil des Ministres du 16 septembre 2020 du document de SNLCC.

Elle a enfin rappelé que l'objectif global de la stratégie est de « Combattre la corruption pour contribuer au développement durable et inclusif du Sénégal. »

L'atelier était animé par le Bureau d'Etudes et d'Evaluation du Développement (BEVALDEV) choisi pour accompagner la SNLCC dans la mise en œuvre diligente des activités leviers.

Les travaux ont porté de façon spécifique sur la mise à niveau les participants, les objectifs et axes stratégiques de la SNLCC, la prise en main du plan d'action figurant dans le document de SNLCC.

Il s'agissait également de s'accorder sur un format de plan d'actions opérationnel pluriannuel, reformuler les axes stratégiques en effets ou résultats intermédiaires et définir, de façon précise, les actions en termes de produits ou résultats immédiats ainsi qu'un responsable unique de chaque activité
En effet, après les exposés du Cabinet Bevaldev, les débats ont permis d'éclaircir certains points d'attention notamment :

- La nécessité d'intégrer l'inspection générale des forces armées au niveau des organes de contrôles,
- la place de la revue annuelle des Plans de travail des ministères sur les points relatifs aux actions de prévention de la lutte contre la

corruption conformément aux orientations liées à l'obligation de redevabilité et de rendre compte de la gestion des ressources.

- Le rôle de l'OFNAC est d'effectuer la coordination, chaque ministère proposant son Plan sectoriel de lutte contre la corruption qui vient se greffer au plan global de l'OFNAC.
- La mise en place d'un cadre de concertation permanent des organes de contrôles autour du POA.
- L'identification des leviers organiques ou matériel disponibles.
- Le nombre important d'activités à mettre en œuvre dans la cadre du POA (85 activités dont les 50 sont identifiées sous la responsabilité de l'OFNAC) ;
- La mise en place et la gestion du Système dénommé « Office chargé du recouvrement des avoirs criminels saisis et confisqués » (AGRAS) porté par le Ministère de la justice.

Les échanges ont permis d'éclairer les points de débats sur la gestion des activités, leur financement et l'accès aux données à compiler pour le suivi de la mise en œuvre de la SNLCC.



CONTRIBUTION

De la réglementation du financement des partis politiques et des campagnes électorales

Les relations entre argent et politique ont toujours été problématiques et leurs rapports sont le plus souvent opaques. En effet, dans l'histoire grecque et romaine, l'activité politique était régulièrement remise en cause sous l'angle des rapports intéressés entretenus par les détenteurs de l'autorité publique avec l'argent public et/ou avec les acteurs économiques. Cette situation était due à la crainte d'une emprise des intérêts privés sur l'intérêt public qui est mis en cause, c'est à-dire le dévoiement du bien commun par les besoins particularistes.

Ce constat historique témoigne de l'ancienneté de l'imbrication entre argent et politique qui n'épargne pas l'Afrique en général et le Sahel en particulier qui est marqué par une insécurité galopante matérialisée par des groupes armés organisés.

Il est facteur d'instabilité politique pour tous les pays de la sous-région Ouest Africaine. En effet, les groupes armés sont souvent impliqués dans la criminalité transnationale organisée (trafic de drogue et d'espèces rares, blanchiment d'argent, corruption, terrorisme etc.). La manne financière dont ils disposent constitue un réel risque de financement des partis politiques dont les conséquences désastreuses sont incommensurables.

En effet, le financement des partis politiques est une préoccupation réelle des acteurs nationaux et partenaires au développement dans la mesure où il est de plus en plus admis que la consolidation de la démocratie suppose un renforcement préalable de la capacité d'action des opérateurs politiques et, en particulier les partis politiques par l'élimination systématique sinon l'atténuation des inégalités résultant des disparités à travers l'allocation équitable des ressources publiques, d'une part, et, d'autre part, par l'adoption de mesures d'accompagnement visant à assainir les mœurs politiques, à lutter contre certaines dérives liées à l'argent dans ses rapports avec la politique, à lutter contre le financement occulte des partis politiques. Enfin, à faire peser sur les candidats et les partis politiques l'obligation de présenter des comptes annuels transparents.

Réguler en amont les ressources et contrôler en aval les dépenses

Le tout devrait déboucher sur un véritable système de réglementation du financement des partis politiques et des campagnes électorales qui consisterait à réguler en amont les ressources et contrôler en aval les dépenses des candidats ou/ et des partis politiques afin de moraliser et d'instaurer une obligation de transparence financière des comptes politiques et, par ricochet, une plus grande appropriation citoyenne de la chose politique grâce au patriotisme partisan qu'il peut ainsi cultiver.

La réglementation du financement des partis politiques et des campagnes électorales présente un double intérêt. D'abord, c'est un mécanisme de prévention contre la corruption dans la mesure où il instaurerait une reddition de compte des fonds publics dont bénéficieraient les partis politiques. Ensuite, c'est un système de rationalisation des partis politiques en ce sens que ces derniers bénéficieraient de ce financement sur la base de critères bien définis.

A titre d'exemple, le nombre de voix obtenues par les partis politiques lors des dernières élections législatives ou présidentielles.

Un état des lieux de cette problématique au Sénégal permet de constater l'absence d'un système de financement public des partis politiques et campagnes électorales. En effet, la réglementation sénégalaise ne prend pas en compte le système de financement des partis politiques et des campagnes électorales. Ce qui ne favorise point la transparence du financement des formations politiques et de leurs leaders surtout que la réalité est que les sommes

dépensées durant les campagnes électorales dépassent de loin les moyens personnels des candidats et le produit des cotisations, dons et legs des membres et sympathisants des partis politiques.

En effet, la législation telle qu'elle existe aujourd'hui ne prévoit pas un véritable système de financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

Risque des financements occultes dans un contexte d'insécurité

Les rares dispositions qui existent ne sont pas respectées et ne peuvent l'être car conscients de l'imbrication entre argent et politique, les candidats cherchent par tous les moyens possibles les ressources financières leur permettant d'avoir des chances de remporter les élections. D'où le risque des financements occultes (financement des narcotrafiquants, des groupes terroristes, blanchiment d'argent, corruption etc.) dans un contexte sous-régional d'insécurité crescendo.

Les seules dispositions adoptées par le Sénégal et concernant les partis politiques régissent leur fonctionnement et dans une moindre mesure leurs dépenses courantes. Il s'agit de la : *«loi n° 64-09 du 24 janvier 1964 relative aux partis politiques, abrogée et remplacée par la loi n° 75-68 du 06 juillet 1975. Celle-ci a été modifiée par la loi n° 81-17 du 6 mai 1981 puis par la loi n° 89-36 du 12 octobre 1989»*.

Néanmoins, le Sénégal a ratifié les deux principales conventions internationales sur la corruption : Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, Maputo 11 Juillet 2003 et la Convention des Nations Unies de lutte contre la Corruption, Novembre 2004, New York.

La première convention dispose en son article 7(Secteur Public)

« Chaque Etat partie envisage également d'adopter des mesures législatives et administratives appropriées, compatibles avec les objectifs de la présente convention, et conformes aux principes fondamentaux de son droit interne, afin d'accroître la transparence du financement des candidatures à un mandat public électif et le cas échéant, du financement des partis politiques » tandis que la seconde dispose en son article 10 intitulé Financement des Partis Politiques « Chaque Etat partie adopte des mesures législatives et autres mesures pour :

- prohiber l'utilisation des fonds acquis

par des pratiques illégales et de corruption pour financer des partis politiques ; et

- intégrer le principe de transparence dans le financement des partis politiques ».

Mise en œuvre de mécanismes préventifs de lutte contre ce fléau.

Au-delà, la Constitution révisée du Sénégal en Mars 2016 consacre la modernisation du rôle des partis politiques dans le système démocratique. Il en est de même des conditions dans lesquelles les partis politiques exercent leurs activités et bénéficient d'un financement public (article 4 de la Constitution). Cette réforme est justifiée par la récurrente dialectique argent et politique et la prolifération des partis, politiques.

Au regard des considérations ci-dessus, il urge de combler cette lacune par l'adoption d'une législation innovante sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales fondée sur des principes universels adaptés au contexte spécifique du Sénégal.

Il consistera aussi à agir sur les comportements des citoyens et de manière spécifique sur ceux des militants des partis politiques par la sensibilisation.

Cette innovation trouve son fondement dans la transparence et la bonne gouvernance qui sont des vertus incontournables dans tout Etat épris de valeurs démocratiques. Ainsi la meilleure façon de réprimer légitimement la corruption plus précisément le financement occulte des partis politiques et des campagnes électorales réside dans la mise en œuvre de mécanismes préventifs de lutte contre ce fléau.

Saliou DIOP
Juriste-Enseignant-chercheur,
Spécialiste anti-corruption

LUTTE CONTRE LA COVID-19

La contribution de l'ONUDC à la sécurité économique des pays et des communautés

Pour relever les défis et formuler des recommandations dans le contexte et au lendemain de la pandémie de COVID-19, l'ONUDC a publié cet article, le premier d'une série d'articles sur la corruption.



**COVID-19
RESPONSE**

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a annoncé que l'épidémie de la maladie du coronavirus de 2019 (COVID-19), une maladie respiratoire causée par le Coronavirus 2 du Syndrome Respiratoire aigu Sévère (SRAS-CoV-2), était devenue une pandémie.

En réponse à cette crise sanitaire mondiale, les États membres ont pris un large éventail de mesures pour contenir et atténuer la propagation du virus, notamment au moyen de décrets imposant une "distanciation sociale" et la fermeture à grande échelle des petites et moyennes entreprises (PME), conduisant dans de nombreux cas, à la généralisation de mesures de chômage temporaire pour des millions de personnes. Ces mesures de « verrouillage » économique ont entraîné, dans l'immédiat, un ralentissement significatif de l'activité économique mondiale et une augmentation de l'instabilité sociale, touchant de manière disproportionnée les plus démunis et les mettant ainsi dans l'incapacité à payer leur logement, les prestations de base ou encore les services publics.

Pour éviter un effondrement économique mondial et prévenir une éventuelle dépression, les États membres ont pris des mesures à la fois radicales et conséquentes afin de mettre en place un filet de sécurité pour les citoyens et les entreprises en détresse, notamment par le biais de versements directs en espèces, de prêts

non remboursables à court et moyen terme, de report de certains paiements ainsi que par la mise en place d'une assurance chômage, entre autres mesures.

En prenant de telles mesures d'urgence, les États membres ont nécessairement assoupli les moyens de protection, échangeant conformité, contrôle et responsabilité au profit d'une réponse immédiate et de l'obtention d'un impact rapide, ce qui conduit à la création d'opportunités considérables pour l'épanouissement de la corruption.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une action urgente pour prévenir un effondrement économique et social, le manque de mécanismes suffisants de contrôle et de responsabilité dans l'attribution et la distribution des plans de sauvetage économique augmente le risque que la fraude et la corruption réduisent l'impact de ces mesures et conduisent à une insuffisance de l'aide nécessaire atteignant les populations bénéficiaires, impactant en priorité les catégories les plus vulnérables.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est important de rappeler que l'objectif des réponses économiques récentes faites par les États membres n'est pas de relancer une activité économique, comme ce serait le cas dans le cadre d'une récession cyclique, mais de prévenir

une catastrophe économique en fournissant un soutien financier, médical et social aux plus défavorisés, aux personnes âgées, aux femmes et aux jeunes, aux personnes handicapées, aux personnes sans emploi, aux PME et à tous ceux qui n'ont pas accès aux services sociaux et publics.

Ces mesures s'articulent autour de trois axes principaux:

- Filets de sécurité économique pour les citoyens, les travailleurs et les entreprises en détresse ;
- Mobilisation des ressources médicales, institutionnelles et humaines adéquates pour répondre à l'urgence sanitaire ;
- Mise en place de ressources pour un soutien psychosocial afin de renforcer le bien-être physique et mental pendant la période de confinement. (...)

Recommandations pour la situation immédiate

Dans le contexte de ces enjeux majeurs, il est recommandé aux États membres de garder à l'esprit les éléments suivants pour maximiser l'effectivité et l'efficacité des mesures de déblocages de ressources à grande échelle :

- Des critères clairs, objectifs et transparents pour la qualification des destinataires et bénéficiaires visés: La pandémie de COVID-19 a atteint différentes catégories de personnes et d'entreprises de différentes manières. Certaines des personnes et entreprises mentionnées ci-dessus ont été profondément affectées par la crise mondiale et nécessitent une assistance directe et rapide, sans laquelle ils pourraient avoir des difficultés, voire se trouver dans l'impossibilité, de se rétablir dans la phase post-pandémique. Afin de prévenir la corruption, la fraude et le gaspillage, les États membres devraient établir des critères clairs ainsi que, dans la mesure du possible, objectifs et transparents afin de s'assurer que ceux qui sont dans la plus grande nécessité d'assistance puissent effectivement la recevoir.

- Prise en compte des risques et de la vulnérabilité des méthodes de déblocage et de ciblage : Afin de maximiser l'effectivité et l'efficacité des procédures de déblocage, les États membres devraient identifier et prendre en compte les enjeux inhérents aux différentes méthodes et procédés utilisés, en portant une attention particulière à l'utilisation d'intermédiaires ou autres facilitateurs de distribution. Au minimum, les États membres devraient déployer des garanties

proportionnelles au degré de risque associé à la méthodologie choisie.

- Ouvrir des canaux clairs de communication et de diffusion pour augmenter le taux de sensibilisation et de compréhension de la part des bénéficiaires⁶ : Parallèlement à l'approbation des mesures de sauvetage économique, les États membres devraient déployer des canaux de communication clairs et efficaces afin de s'assurer que les bénéficiaires visés soient informés de leur éligibilité, du montant et de l'étendue de la prestation ainsi que de la méthode par laquelle leur statut de bénéficiaire peut être porté à la connaissance des autorités en charge du déblocage des ressources. Les procédures administratives devraient être simplifiées par l'utilisation de plateformes en ligne, des médias sociaux et de toute autre ressource permettant d'assurer la cohérence du message.

- Utilisation de la technologie pour un déblocage efficace, transparent et responsable des ressources : La disponibilité de moyens technologiques pour la gestion des ressources financières en temps de crise a permis au monde de mieux gérer de grandes quantités de ressources financières et ce, de manière efficace, transparente et sûre. Dans le contexte de la crise du COVID-19, l'utilisation de solutions technologiques innovantes a cet avantage supplémentaire qu'elle permet de réduire les contacts humains potentiellement dangereux. Les États membres devraient donc s'efforcer d'utiliser pleinement ces outils pour promouvoir une gestion efficace et un déblocage effectif de ces ressources financières indispensables.

- Mécanismes exhaustifs d'audit, de contrôle, de responsabilité et de suivi du processus de déblocage et de vérification de l'affectation des fonds⁸ : L'absence de mesures de contrôle dans le cadre du processus de déblocage rapide et à grande échelle constitue un gage d'ingérence et de détournement par le biais d'une corruption et d'une fraude à grande échelle.

Tout en tenant compte de la nécessité urgente de débloquent des fonds et autres ressources rapidement, les États membres devraient s'assurer que les mesures d'urgence s'accompagnent de mécanismes adéquats d'audits, de contrôle, de responsabilité et de suivi afin de s'assurer que ceux qui sont dans le besoin reçoivent effectivement les ressources qui leur sont destinées, et de ce fait, afin de prévenir et limiter la fraude, la corruption et le gaspillage.

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Peut-on limiter les risques de corruption sans entraver la réponse des pouvoirs publics ?

Afin d'aider les responsables publics à garantir l'intégrité de leur action, le pôle Gouvernance de la Banque mondiale a préparé une note d'orientation intitulée *Ensuring Integrity in Government's Response to COVID-19*.

La crise du coronavirus (COVID-19) pousse de très nombreux gouvernements à prendre des mesures rapides pour la combattre, court-circuitant parfois les procédures en place pour éviter les risques de corruption. La pandémie peut rendre la surveillance habituelle encore plus difficile, sachant en outre que toute intervention d'urgence est par nature susceptible d'ouvrir des brèches qui favorisent la corruption. Et dans le pire des cas, la corruption peut provoquer des souffrances inutiles, voire des pertes de vies humaines, en privant de ressources rares les personnes et les territoires qui en ont le plus besoin. Elle risque également de renforcer les privilèges des élites, d'accroître les inégalités et de saper la confiance dans les institutions veillant au respect du devoir de responsabilité.

La réponse à la pandémie de COVID-19 est susceptible d'accroître les risques de corruption et les pratiques qui alimentent les flux financiers illicites.

Alors que les gouvernements sont aux prises avec la pandémie, leur première réaction consiste à limiter la crise sanitaire. L'achat en urgence de fournitures médicales, leur acheminement vers les établissements de santé, le dédouanement accéléré des médicaments importés et la mobilisation de travailleurs de la santé supplémentaires sont autant d'occasions de corruption.

Dans les pays en développement les plus pauvres et dans les contextes fragiles, la mise à l'arrêt de l'activité économique peut tarir les sources de revenus d'une partie de la population, mais aussi affecter directement l'approvisionnement et la disponibilité des denrées alimentaires. Les mesures gouvernementales qui procurent des moyens de subsistance essentiels (transferts monétaires aux particuliers, achat et distribution de nourriture pour les pauvres et soutien aux entreprises du secteur privé formel et informel en difficulté) sont propices à la corruption.

La promulgation de l'état d'urgence pour faire face à la crise sanitaire et maintenir la sécurité publique est aussi un facteur de risque. Les règles strictes imposant quarantaine, isolement et couvre-feu, ainsi que l'interdiction de toute activité économique dans de nombreux pays, mobilisent les forces de police et d'autres acteurs pour les faire respecter. Pour ceux chargés des contrôles, cela peut être l'occasion de réclamer et de recevoir des pots-de-vin. En outre, les pouvoirs élargis et

les dispositifs de surveillance liés à l'état d'urgence risquent de compromettre les contrôles et les équilibres institutionnels, d'affaiblir l'autorité et l'indépendance des entités chargées d'en rendre compte et de restreindre l'espace civique.

Prendre conscience des risques est la première étape, la plus facile. Il est plus difficile, mais toutefois possible de trouver des moyens d'y faire face sans entraver la réponse des pouvoirs publics face au coronavirus.

Étant donné la nature inédite de la crise et la nécessaire coopération entre différents organismes et échelons gouvernementaux, les mécanismes de surveillance pourraient être mis à mal. Ce problème peut néanmoins être résolu en stipulant dans chaque texte de loi ou décret quelles entités seront responsables du contrôle. De même, une certaine responsabilisation ex post peut être assurée en instaurant des processus et des protocoles précis pour consigner les dépenses d'urgence, notamment en ce qui concerne la passation des marchés, la réception des biens et services et le suivi de la livraison des fournitures impliquant des autorités nationales et décentralisées.

Le manque de transparence n'est pas excusable et, au contraire, il faut davantage de transparence. Les gouvernements peuvent susciter la confiance en établissant des règles sur la méthode et les canaux de publication des informations relatives aux dépenses d'urgence, et en respectant ces règles à la lettre. Toute subvention, passation de marché ou attribution de fonds d'urgence doivent être rendues publiques, à partir d'un montant déterminé et dans un délai précis après le déblocage ou l'utilisation des fonds. Des critères clairs d'éligibilité sont par ailleurs indispensables pour limiter le risque de corruption qui fausse la distribution des aides financières destinées à aider les entreprises et les particuliers en difficulté.

L'urgence entraînant de moindres vérifications en amont pour prévenir la corruption, le suivi et le retour d'information doivent être encore plus rapides. Il peut être utile de raccourcir les circuits de remontée d'information en augmentant la fréquence des audits et des analyses des dépenses.

Des mécanismes de traitement des litiges doivent aussi être prévus pour que les communautés et les bénéficiaires des programmes sachent quoi faire lorsqu'ils ne reçoivent pas les aides attendues.

VIBRANT HOMMAGE À ALIOU WADE

CHEF DU PROTOCOLE DE L'OFNAC

Il aura fait un bref passage à l'OFNAC après une carrière bien remplie dans l'administration pénitentiaire. Mais il aura marqué d'une empreinte indélébile son temps de présence dans cette institution dont il a assurément contribué à la promotion à travers les actes permanents qu'il a eu à poser au niveau du service du protocole. Aliou Wade, Prestataire de service, Responsable des questions protocolaires est parti, presque sur la pointe des pieds le dimanche 14 juin 2020.

Son décès a mis en émoi l'ensemble du personnel de l'Office tant sa présence constituait une source de réconfort en raison de sa rigueur dans le travail, de sa discrétion et de son souci de la perfection et de l'excellence. L'homme incarnait la loyauté et la fidélité et surtout vouait un culte à l'esprit d'équipe et à la collaboration sincère.

Lors de la réunion du Comité de Direction (COMDIR) du 16 juillet 2020, un vibrant hommage lui a été rendu pour ses qualités humaines, sa loyauté, sa rigueur et son esprit positif par Mme la Présidente qui a fait observer une minute de silence à sa mémoire.

Le Vice-président, le Secrétaire permanent et les membres du COMDIR ont, tour à tour, salué la mémoire de l'illustre disparu et présenté leurs condoléances à la Présidente et à sa famille.





**CE BULLETIN EST EDITE
AVEC L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE**



Office national de lutte Contre la Fraude et la Corruption

**Office national de lutte Contre la Fraude et la Corruption
Cité Keur Gorgui Lots 72 - 73 Mermoz - Pyrotechnie
Tél : +221 33 889 989 38 - N° Vert : 800 000 900
Email : ofnac@ofnac.sn - site web : www.ofnac.sn**